

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC OBLIGATIONS REVENUS TRIMESTRIELS

Part C/D : Code ISIN : FR0000984387

L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français

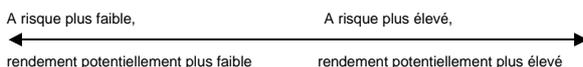
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euro », a pour objectif de distribuer un revenu trimestriel régulier, en ligne avec le marché des obligations Euro à moyen terme.
- ▶ L'indicateur composite de référence pour information *75% Iboxx Euro Corporate + 25% CitiGroup EMU Government Bonds Index 1-3 years* est composé de :
 - l'indice *Iboxx Euro Corporate* qui regroupe des obligations à taux fixe, libellées en euro, ayant un encours d'au moins 500 millions d'euros, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement, émises par des émetteurs privées (Corporate) et appartenant à la catégorie de notation « Investissement » telle que définie par les agences Standard & Poor's, Moody's ou Fitch. Il est calculé en euro et coupons réinvestis.
 - l'indice *CitiGroup EMU Government Index 1-3 years* qui regroupe tous les titres émis à taux fixe par les Etats de la zone Euro, de durée de vie résiduelle comprise entre 1 et 3 ans et ayant un encours supérieur à 1 milliard d'euros. Il est calculé en euro et coupons réinvestis.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active et effectue une allocation entre les sources de performance suivantes :
 - la gestion active du risque de taux : prises de positions sur l'évolution des taux d'intérêt.
 - la gestion active du risque de crédit : prises de positions en fonction de la préférence d'un secteur, d'une valeur, d'un émetteur d'obligations, public ou privé, à un autre.
- ▶ Le FCP est investi en obligations et titres de créances négociables à taux fixe, à taux variables ou indexés sur l'inflation, en véhicules de titrisation et en obligations foncières.
- ▶ Le risque de titrisation émane d'un risque de crédit qui repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverse (créances bancaires, titres de créances...).
- ▶ Les produits de taux sélectionnés sont essentiellement de notation supérieure ou égale à BBB- au moment de leur acquisition (selon l'échelle de notation Standard & Poor's et/ou équivalent).
- ▶ Le FCP peut également investir, dans la limite de 50% de l'actif, en OPCVM conformes ou non à la directive, gérés par une entité du groupe HSBC, et en ETF (Exchange Traded Funds : fonds indiciels cotés).
- ▶ Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage sur les risques de taux, de crédit et de change. L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation des produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ Le FCP peut également effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, dans la limite de 100%. Ces opérations ont généralement vocation à n'être utilisées que dans un but de gestion de trésorerie.
- ▶ Les revenus sont capitalisés et/ou distribués.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 3. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations à moyen terme de la zone Euro

- ▶ Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

- Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

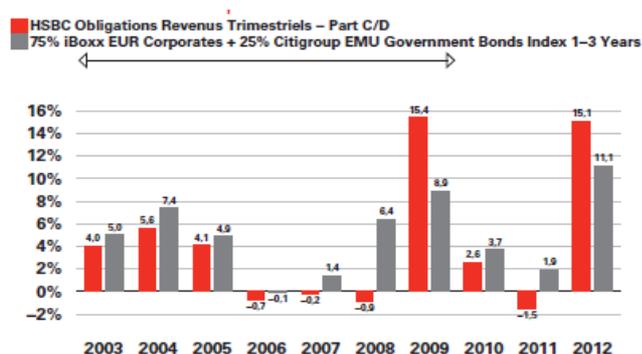
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.20%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2013 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



La flèche ci-dessus correspond à la période pendant laquelle l'indicateur de référence était différent. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créée le 10 janvier 1986.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- ▶ Fiscalité : OPCVM de capitalisation et/ou de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 juin 2013.